



Réunion du Sous-comité de gouvernance
Vendredi 21 juin 2024
12 h
Réunion sur Teams

COMPTE RENDU DE DÉCISIONS

Sur Teams : N. Prier (président de l'ACEP), A. Yeo (présidente du sous-comité, vice-présidente EC/BdP/BDPB), M. Larcher, C. Hill, F-A. Roux (bénévole), M. Hawco (bénévole)

Absences : G. Brabazon, S. Holmes, J. Hutt (conseiller principal du président), J. George (avocate générale et directrice des Politiques)

Personnel sur Teams : K. Khouri (avocat), F. Raposo (coordonnateur, GI et TI), S. Cousineau (adjointe administrative)

1. Ouverture de la réunion

La réunion est officiellement ouverte à 12 h 05. Le quorum est atteint. N. Prier lit la déclaration de principes sur le harcèlement de l'ACEP. K. Khouri accepte le rôle de personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

La motion d'adopter l'ordre du jour du 21 juin 2024 est adoptée à l'unanimité.

3. Bienvenue aux nouveaux membres

A. Yeo souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2024

Une petite modification a été apportée dans le procès-verbal. La motion d'approuver le procès-verbal modifié de la réunion du 4 juin 2024 est adoptée à l'unanimité.

5. Résultats du vote en ligne

- La motion est adoptée.

6. Discussion sur le portail des membres et de ses conséquences pour la motion renvoyée concernant le règlement 2 (la motion d'Antoine)

a) Y'a-t-il une incidence sur l'avis juridique?



- Nate ne pense pas que la publication des vidéos des réunions du CEN pose un problème de sécurité.

b) Comment les enregistrements des réunions du CEN seront-ils partagés?

- Les enregistrements se trouveront dans le portail.

c) Quelles sont les fonctionnalités d'accessibilité et de langue?

- Le portail sera rendu accessible (grâce à la traduction en temps réel des communications) et en français et en anglais.

d) Quelles mesures de protection de la vie privée seront mises en place (censure des vidéos, partage limité)?

- Le portail est protégé par un mot de passe, ce qui n'empêche pas les membres de télécharger ou d'enregistrer des éléments et de les partager.

M. Larcher propose quelques modifications à la motion concernant le règlement 2. Adoptée à l'unanimité.

7. Politique proposée pour les réunions virtuelles/Conseils régionaux

- N. Prier présente les avantages des réunions virtuelles :
 - L'ACEP établit une politique générale stipulant que les réunions des membres à tous les niveaux devraient se tenir virtuellement comme format de réunion principal et préféré, par mesure d'économie.
 - Toutes les réunions de l'ACEP doivent offrir une option de participation virtuelle, afin d'accommoder l'ensemble des membres et leurs besoins respectifs.
 - Les conseils régionaux seront soutenus par le Bureau national pour organiser une (1) réunion hybride par année civile.

N. Priez et F. Raposo quittent la réunion.

8. Examen de la liste des politiques et protocoles de l'ACEP et délégation

a) Motion de transparence financière (motion de Jeremy)

Reporté à la prochaine réunion.

b) Motion pour la création de sections locales (motion de Guelph)



- Un vérificateur de l'accessibilité examinera toutes les politiques et tous les protocoles et formulera des commentaires et des recommandations.

Motion de la part d'A. Yeo : que le sous-comité de gouvernance propose au CEN une motion pour demander aux différents sous-comités de fournir des commentaires sur les politiques existantes. Adoptée à l'unanimité.

- Des membres du sous-comité de gouvernance proposent leur nom pour l'examen des politiques et des protocoles de l'ACEP.

9. Tour de table

10. Clôture de la réunion

La séance est levée à 13 h 47.

Le procès-verbal ci-dessus est accepté comme une représentation fidèle de la réunion du Sous-comité de gouvernance qui s'est tenue le 21 juin 2024.